

LETTRE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE LA FEDOM

N°481 – Lundi 30 mai 2022



L'ÉDITO

Quelle trajectoire, quelle dynamique économique et sociale pour les Outre-mer dans le Gouvernement qui s'engage ? La réponse à cette question devra mobiliser les responsables nationaux, les pouvoirs locaux et naturellement les milieux économiques. La FEDOM propose des pistes ; elle a aussi la responsabilité d'aider à la catalyse de stratégies convergentes.

« Carrefour » a inventé, il y a bien des années, le verbe « positiver ». Positivons pour l'avenir de nos entreprises. Avancer pour nos économies sera plus facile en mettant en avant ce qui marche, les initiatives les plus en pointe, les entreprises qui gagnent. La FEDOM a aussi une responsabilité - et nous devons le faire davantage - à dire les « belles histoires » de nos économies. Nous les rencontrons lors de nos visites sur place, il faut les partager bien au-delà. Il ne s'agit pas d'ignorer les difficultés, les besoins, les demandes mais de donner envie, dans nos territoires, en France et dans le monde, d'accompagner une démarche offensive. Positivons !

Hervé Mariton
Président de la FEDOM



FLASH SPECIAL

L'entreprise individuelle (EI), un statut pour créer une entreprise facilement

Le statut de l'entreprise individuelle vous permet de créer votre entreprise rapidement, sans capital. Tour d'horizon des caractéristiques de ce statut et des démarches à accomplir pour créer une entreprise individuelle.

[En savoir plus](#)

PME-ETI : six façons de redonner du pouvoir d'achat aux salariés

Pour améliorer la rémunération et l'intéressement, atténuer les dépenses de carburant des salariés ou, plus simplement, soutenir leur consommation, les chefs d'entreprise lancent diverses initiatives, en évitant qu'elles soient soumises à charge.

[En savoir plus](#)

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Yaël Braun-Pivet, nouvelle ministre des Outre-mer : "Je mesure la complexité de la tâche"

La nouvelle ministre des Outre-mer Yaël Braun-Pivet et le politiste chercheur au CEVIPOF Bruno Cautrès sont les invités de Carine Bécard.

[En savoir plus](#)

Voir également : [Yaël Braun-Pivet : "Je suis très heureuse de pouvoir œuvrer dans l'intérêt des Outre-mer"](#)

Visite de la nouvelle ministre des Outre-mer en Guadeloupe, entre commémoration et rencontre avec les élus

"L'esclavage est un crime contre l'humanité perpétré durant des siècles". En visite en Guadeloupe, vendredi 27 mai, la ministre des Outre-Mer Yaël Braun-Pivet a appelé à *"regarder en face"* l'histoire de l'esclavage. L'autre volet de sa visite était consacré aux rencontres avec les grands élus de Guadeloupe, l'occasion pour la ministre de *"réaffirmer sa volonté de dialogue constant et de travail collectif"*.

[En savoir plus](#)

La mer perd son ministère

La composition du nouveau gouvernement a été annoncée le vendredi 20 mai. Malgré les attentes des acteurs du maritime, le ministère de la Mer a été supprimé après à peine deux années d'existence.

Le secrétariat d'État à la Mer, qui le remplace et est confié à Justine Benin, est directement rattaché à la Première ministre, Élisabeth Borne. La diplômée de droit social est depuis 2012 députée de Guadeloupe. Justine Benin, 47 ans, siège en tant qu'apparentée au sein du groupe du Mouvement démocrate (Modem) et a notamment été rapporteuse de la commission d'enquête parlementaire menée en 2019 sur la pollution au chlordécone aux Antilles.

Pour la première fois élue lors des municipales de 2008, Justine Benin a successivement été conseillère générale de la Guadeloupe, conseillère régionale – elle a été troisième vice-présidente de la région de Guadeloupe entre 2015 et 2020 – puis conseillère départementale (2015-2017). C'est la première fois qu'elle est nommée à une fonction gouvernementale. Sa nomination dans un contexte politique difficile pour la majorité présidentielle outre-mer doit être analysée aussi d'un point de vue politique, avec l'idée d'un coup de pouce pour sa campagne législative en Guadeloupe.

Source : *Le Marin*

Planification écologique : un secrétariat général mis en place auprès d'Élisabeth Borne

L'architecture de la planification écologique, annoncée par le candidat Emmanuel Macron lors de son meeting de campagne de Marseille, se met peu à peu en place. Après la nomination, le 16 mai, d'une Première ministre, Élisabeth Borne, chargée de la Planification écologique et énergétique, cette dernière a mis en place, le 20 mai, un secrétariat général qui se consacre à cette tâche. C'est Antoine Pellion qui aura la charge de ce nouveau secrétariat général. Il assurera également les fonctions de conseiller au cabinet de la Première ministre, en tant que chef de pôle écologie, transports, énergie, logement et agriculture.

[En savoir plus](#)

Transports, logement, ville, numérique : ces ministères qui ont disparu du nouveau Gouvernement

Plusieurs portefeuilles, qui avaient leur propre titulaire sous Jean Castex, sont désormais rassemblés sous une même autorité. D'autres pourraient être redistribués à l'issue des élections législatives. La porte-parole du gouvernement Olivia Grégoire l'a annoncé lundi 23 mai lors du premier Conseil des ministres *« Le gouvernement sera complété après les élections législatives [...] Il y a aura très certainement de nouvelles personnalités au sein du gouvernement, spécifiquement dédiées, par exemple, aux transports ou au logement. »* Olivia Grégoire a néanmoins souhaité *« rassurer »* ceux qui s'inquiètent de la disparition temporaire d'un ministre consacré à ces thématiques : *« Au moment où je vous parle, Amélie de Montchalin a dans son portefeuille – dans son périmètre – les enjeux de transport, les enjeux de logement, vous savez qu'il y a de grandes administrations au service de ces enjeux, ils ont aujourd'hui une ministre de plein exercice »*. La porte-parole a ajouté que ces futurs nouveaux ministres seraient alors placés *« sous la supervision de la ministre Amélie de Montchalin »*. Elle a par ailleurs justifié le redécoupage des portefeuilles comme la *« garantie de la diffusion de la mise en œuvre de la transition écologique dans tous les champs de l'action publique »*.

[En savoir plus](#)

Deux textes finalement sur le pouvoir d'achat présentés après les législatives

Le futur paquet pouvoir d'achat pourrait être composé de deux textes, l'un financier, et l'autre "d'accompagnement", a annoncé la porte-parole du gouvernement, Olivia Grégoire, mardi 24 mai sur France 2. Selon un conseiller ministériel joint par Contexte, certains éléments comme l'indexation des retraites sur l'inflation doivent figurer dans un projet de loi et non dans un PLFR pour raisons « administratives ». « *Tout ne peut être mis dans le PLFR* », explique cette source. Les textes, en cours de finalisation, seront finalement présentés en Conseil des ministres après les élections législatives, a précisé Olivia Grégoire, contrairement à ce qu'elle avait annoncé la veille en compte-rendu du Conseil des ministres. Tout en ajoutant que la Première ministre et le président de la République, avec les ministres, « *vont s'exprimer sur les contours, sur l'esprit, sur ce qu'il y aurait dans ce texte, avant très certainement le second tour des élections législatives.* ».

Source : Contexte

Premiers échanges entre Edouard Fritch et la nouvelle ministre des Outre-mer

Le président du gouvernement de la Polynésie Française Edouard Fritch a dialogué avec la nouvelle ministre des Outre-mer Yaël Braun-Pivet qui succède à Sébastien Lecornu nommé au poste de ministre des Armées.

[En savoir plus](#)

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

La Commission des finances du Sénat examine le rapport de la Cour des Comptes sur les financements de l'Etat en outre-mer

La commission des finances du Sénat a entendu mardi 24 mai Catherine DÉMIER, présidente de la cinquième chambre de la Cour des comptes, Isabelle RICHARD, sous-directrice des politiques publiques, et Marc DEMULSANT, sous-directeur de l'évaluation, de la prospective et de la dépense de l'État à la direction générale des outre-mer (DGOM) du ministère des outre-mer, Bruno MAUCHAUFFÉE, adjoint au directeur de la législation fiscale (DLF) du ministère de l'économie, des finances et de la relance et Laurent RENOUF pour la FEDOM, pour suite à donner à l'enquête de la Cour des comptes, réalisée en application de l'article 58-2° de la loi organique relative aux lois de finances, relative aux financements de l'État en outre-mer.

Commentaire FEDOM : Jean-Claude Réquier, vice-président de la commission des finances du Sénat a pu rappeler que ce rapport est issu d'une commande du Sénat afin de comprendre dans quelles mesures l'information des parlementaires peut être améliorée sur les crédits rattachés à la mission outre-mer, de même que les évaluations des différents dispositifs en faveur des collectivités ultramarines. Enfin, il s'agissait aussi pour la commission des finances du Sénat de mieux comprendre les causes de la sous-exécution de certaines lignes budgétaires, et notamment la Ligne Budgétaire Unique (LBU).

Les rapporteurs spéciaux de la commission des finances sur les crédits de la mission budgétaire outre-mer, les sénateurs Georges Patient et Teva Rohfritsch ont indiqué partager les plupart des recommandations de la Cour relatives notamment au manque de lisibilité du Document de Politique Transversale d'une part et à la nécessité de renforcer les moyens dédiés à l'appui à l'ingénierie pour permettre une meilleure consommation des crédits budgétaires, notamment ceux dédiés au logement, d'autre part.

S'inspirant de certaines recommandations de la Cour, les rapporteurs spéciaux proposent ainsi de :

- renforcer les moyens humains alloués aux structures d'ingénierie, développer la communication sur l'existence de ces structures, leurs moyens et leurs missions afin de sensibiliser le plus largement possible les collectivités susceptibles d'y recourir et mettre en place une coordination entre les structures existantes. À cet égard, la création d'un guichet unique auprès duquel les collectivités pourraient se renseigner pour connaître les aides en ingénierie dont elles peuvent bénéficier pourrait faciliter, en amont, le travail de coordination entre les différents acteurs.

- Limiter les axes du document de politique transversale (DPT) pour les recentrer sur les objectifs stratégiques de la loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer (EROM) et du livre bleu avec comme fil conducteur les crédits destinés au rattrapage des écarts de niveaux socio-économiques entre les territoires d'outre-mer et la métropole et de recentrer les développements littéraires du document de politique transversale sur les seuls crédits spécifiquement alloués à des actions mises en œuvre en outre-mer et ne maintenir les développements sur les crédits budgétaires « de droit commun » dont bénéficient également les autres départements de métropole qu'en cas d'événements remarquables ou exceptionnels expliquant des hausses ou des baisses inhabituelles ;

- de réaliser un jaune sur l'efficacité des dépenses fiscales en faveur de l'outre-mer ce qui permettrait un meilleur suivi de ces dépenses

- de réaliser un document annuel exhaustif de suivi des contrats de convergence et de transformations (CCT) sous la forme d'un rapport annuel distinct ou d'une annexe complète au DPT.

A l'inverse, les rapporteurs spéciaux ont indiqué ne pas partager la recommandation de la Cour des Comptes visant à supprimer les régimes de crédits et de réductions d'impôts en faveur du logement outre-mer, considérés par la Cour comme "inefficients", pour les remplacer par un abondement supplémentaire de la LBU (ligne budgétaire unique). Les rapporteurs spéciaux considèrent en effet que ces dépenses fiscales rattachées à la mission outre-mer représentent "un outil essentiel pour contribuer à la dynamisation de l'économie, à l'attractivité des territoires et au rattrapage socio-économique entre les outre-mer et l'hexagone" et d'ajouter que "Ces dépenses ont un effet incitatif sur la construction de logement dans un contexte où le déficit de logement est massif".

Globalement, la FEDOM partage l'appréciation des rapporteurs spéciaux sur l'analyse faite par la Cour, notamment sur les problématiques liées au renforcement de l'appui à l'ingénierie. Au-delà, la FEDOM a pu à l'occasion de cette audition développer les principaux points suivants :

- Concernant l'appréciation de la Cour sur l'augmentation des dépenses fiscales, si les dépenses fiscales de l'Etat fléchies outre-mer augmentent en moyenne sur les 10 dernières années, cela est principalement lié au dynamisme de la dépense rattachée aux taux de tva réduits dans les départements et régions d'outre-mer. Les dépenses fiscales de l'Etat au bénéfice des entreprises ultramarines pour favoriser l'investissement productif ont elles sensiblement diminué, du fait des réformes successives visant à rationaliser les régimes de défiscalisation et de la suppression de la TVA NPR.

- Concernant l'appréciation de la Cour sur le manque d'évaluation des dépenses fiscales de l'Etat outre-mer, alors que le rapport pointe un manque d'évaluation des différents dispositifs, la FEDOM a insisté sur le fait qu'il y a bien eu des évaluations régulières des régimes, notamment dans le cadre imposé par la réglementation européenne sur les aides d'Etat, étant entendu qu'il y a certainement des voies d'améliorations en la matière. Ainsi, la Commission européenne a annoncé le 13 juillet 2021 avoir autorisé la prolongation du régime français d'aide fiscale en faveur des investissements productifs en Outre-mer jusqu'au 31 décembre 2027 sur la base d'un rapport d'évaluation réalisé à la demande de l'Etat qui a pu démontrer que ce dispositif a bien eu un impact positif sur l'offre de financement des investissements productifs dans les régions concernées, qu'il est proportionné et qu'il n'a pas d'impact négatif sur la concurrence et les échanges entre Etats membres. Sur ce sujet, la DGOM a indiqué avoir dans sa feuille de route pour 2022 la poursuite d'un programme important d'évaluation de diverses dépenses fiscales de l'Etat rattachées à la mission outre-mer.

- Par ailleurs et plus fondamentalement, la FEDOM regrette le caractère obsolète des données utilisées en appui de la démonstration de la Cour (données datant de 2011), ainsi que la non-évocation par cette dernière des nombreuses évolutions juridiques ayant permis la mise en place d'un certain nombre de garde-fous depuis 2017. Certaines affirmations du rapport semblent de fait davantage relever d'une approche subjective que d'une méthodologie rigoureuse et de propos étayés. Il apparaît ainsi curieux sur le plan méthodologique de soulever l'absence d'évaluation d'un dispositif (ce qui n'est pas juste par ailleurs) et de proposer dans le même temps sa suppression au motif qu'il serait inefficace. Si le dispositif n'a pas fait l'objet d'une évaluation sérieuse ainsi que l'affirme la Cour, sur quels éléments d'appréciation solides s'appuie-t-elle pour demander la suppression dudit dispositif ?

- Enfin et sur le fond, s'agissant toujours de cette proposition majeure de la Cour des comptes concernant la budgétisation de l'équivalent de la dépense fiscale bénéficiant au secteur du logement social par abondement de la LBU, la FEDOM a rappelé que le pilotage de la LBU fait apparaître qu'elle est la ligne budgétaire la plus sous-exécutée par rapport aux crédits disponibles (21%) : alors que le travail visant à améliorer la consommation des crédits actuels est toujours d'actualité, la Cour a-t-elle mesuré le risque d'abonder à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros une LBU déjà fortement sous-exécutée dans son périmètre actuel ? A l'inverse, les évaluations réalisées ces dernières années ont montré que dans les DROM, le crédit d'impôt vient en complément indispensable à la LBU pour permettre le bouclage du plan de financement. Quid par ailleurs de l'insécurité sur la pérennité d'une enveloppe budgétaire déterminée face à une logique de guichet, de la pertinence d'un pilotage totalement opéré depuis Paris, bien loin des réalités locales ?

Enfin qu'en résulterait-il pour les territoires ultramarins à autonomie fiscale où la LBU n'est pas applicable ? La recommandation de la Cour serait tout simplement "inapplicable" ainsi que l'a rappelé Stanislas Alfonsi de la DGOM.

[Voir l'audition](#)
[Méthodologie \(senat.fr\)](#)
[Voir le rapport](#)

Gestion des déchets en Outre-mer : les premières auditions ont commencé au Sénat

La Délégation sénatoriale aux Outre-mer, présidée par Stéphane Artano (Rassemblement démocratique et social européen – Saint-Pierre et Miquelon), a débuté ses travaux sur la gestion des déchets dans les territoires ultramarins jeudi 19 mai en auditionnant des représentants de la Direction générale des Outre-mer (DGOM), de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

La FEDOM sera entendue dans ce cadre, le 2 juin prochain.

[En savoir plus](#)

Voir également : [Déchets outre-mer : un besoin de pédagogie et d'ingénierie](#)

De même : [Valorisation locale des déchets en Outre-mer : Citeo soutient 17 projets](#)

Législatives 2022 : en Outre-mer, 316 candidats pour 27 sièges à l'Assemblée nationale

Dans les territoires d'Outre-mer, les représentants de l'État, préfets et Hauts-commissaires, ont validé et fixé les listes des candidats pour les prochaines législatives. Outremers360 fait le tour des candidatures et des enjeux ultramarins pour cette prochaine échéance électorale.

[En savoir plus](#)

DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPEENNE

L'Antillais Max Orville entre au Parlement européen en remplacement de Chrysoula Zacharopoulou

Le président du Modem Martinique était en 24^e position sur la liste Renaissance de la majorité présidentielle aux élections européennes de mai 2019. La nomination de la députée européenne Chrysoula Zacharopoulou comme secrétaire d'État chargée du Développement, de la Francophonie et des Partenariats internationaux dans le gouvernement Borne offre à cet enseignant, ex-secrétaire général de la FSU Martinique, un siège au Parlement européen. « *J'assure que la voix des régions ultrapériphériques, et singulièrement de la Martinique sera entendue* », a réagi cet ancien militant syndical.

[En savoir plus](#)

Bruxelles recommande à Paris de mener une politique budgétaire prudente et d'accélérer la transition énergétique

La Commission européenne a publié le 23 mai ses « recommandations spécifiques par pays » – des conseils sur la politique économique qu'elle publie chaque année à l'attention des Vingt-Sept. Celles de la France insistent sur le besoin de « parvenir à des positions budgétaires prudentes à moyen terme » et d'« assurer une réduction de la dette progressive et crédible ». L'exécutif européen demande toutefois à accroître l'investissement public en matière de transition verte, en particulier en réduisant la dépendance aux énergies fossiles, en accélérant le déploiement des renouvelables et en développant les interconnexions. Bruxelles demande enfin, comme chaque année, une réforme du système de retraite français.

Source : Contexte

La discrète réaffectation du plan de relance européen au menu du prochain sommet européen

Le plan REPowerEU du 18 mai, censé permettre au continent de se passer des importations d'hydrocarbures russes, chamboule les fonds du programme de relance post-Covid. La Commission mise en effet sur 225 milliards d'euros de prêts (sur 360, en plus de 390 de subventions) que les États membres n'ont jamais réclamés. Cette manne pourrait être redistribuée, si le règlement « établissant la facilité pour la reprise et la résilience » est bien amendé comme le propose l'exécutif. De quoi aider à financer les 210 milliards d'euros du plan REPowerEU. La Commission prévoit même un compte à rebours : les États auront trente jours à compter de l'entrée en vigueur du règlement révisé – codécision du Parlement et des États – pour demander leur dû, à la suite de quoi ces sommes pourront être allouées à d'autres pays. Autrement dit, le versement se fera toujours par le biais de la « Facilité pour la reprise et la résilience », instaurée en 2021, mais les plafonds pays par pays sauteront. Le nouveau chapitre consacré à REPowerEU dans les plans de relance nationaux restera sous la surveillance de la Commission via le semestre européen, le système de coordination des politiques budgétaires et économiques entre États membres. Le plan de la Commission est à l'ordre du jour du sommet extraordinaire des 30 et 31 mai. Et le financement sera le sujet qui fera « le plus l'objet de discussions », prédit l'Élysée, sans dire clairement à ce stade si la France soutient la formule imaginée par Bruxelles.

Source : Contexte

VIE DES TERRITOIRES

Wallis et Futuna - Où en est la Fonction Publique Territoriale ?

Le dossier épineux de la fonction publique territoriale fait l'objet de plusieurs semaines d'un conflit social; le sujet était inscrit à l'ordre du jour des travaux des élus de l'Assemblée territoriale ce jeudi 26 mai au sein de la commission des affaires sociales. Depuis la signature du protocole de fin de conflit fin décembre 2021, où en est ce dossier ?

[En savoir plus](#)

Polynésie Française - Au Blue Climate Summit, des solutions concrètes pour des réalités concrètes

Le Blue Climate Summit, organisé par le programme privé Blue Climate Initiative, s'est achevé vendredi au terme de six jours d'échanges autour de solutions pour la préservation des océans et contre les effets du changement climatique. Des "projets concrets" ont "évolué", assurent les organisateurs et chercheurs associés à l'évènement, alors que le sommet a été également à la fois l'occasion d'aborder de grandes thématiques liées par exemple à l'exploration et l'exploitation des grands fonds marins et d'intégrer la voix des leaders et communautés du Pacifique dans les débats. *"Nous nous sommes réunis, écoutés et entendus entre nous"*, a résumé Richard Bailey, le PDG du Groupe Pacific BeachComber, à l'initiative du sommet.

[En savoir plus](#)

Nouvelle-Calédonie - Quatre collectivités françaises deviennent membres de l'UICN

La Ville de Paris, les conseils régionaux d'Île-de-France et de Sud-Paca ainsi que le gouvernement de Nouvelle-Calédonie constituent les quatre premières collectivités françaises à rejoindre l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

[En savoir plus](#)

Nouvelle-Calédonie - Une Biennale de la construction, les 2 et 3 juin 2022, pour apporter des solutions aux enjeux du bâtiment

Judi 2 et vendredi 3 juin 2022 se tiendra la Biennale de la construction au Centre culturel Tjibaou. L'objectif de cet évènement, organisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : réunir les acteurs de la construction, porteurs de projet dans la construction et maîtres d'ouvrage, publics comme privés, pour imaginer collectivement les réponses à apporter aux enjeux de la construction et du bâtiment en Nouvelle-Calédonie.

[En savoir plus](#)

Saint-Pierre et Miquelon - Après huit ans au gouvernement, Annick Girardin rentre à Saint-Pierre et Miquelon "globalement fière du travail accompli"

Suite au remaniement ministériel, Annick Girardin s'apprête à rentrer à Saint-Pierre et Miquelon. C'est l'heure du bilan pour l'ancienne ministre qui aura fait preuve d'une longévité notable au sein du gouvernement. Entretien.

[En savoir plus](#)

Guyane - Recrudescence des suicides au sein de la communauté amérindienne : rencontre avec les autorités coutumières et l'État

Dans la continuité de son déplacement à Trois-sauts en avril dernier pour y rencontrer les acteurs du village, Gabriel Serville, président de la Collectivité Territoriale de Guyane participait ce samedi 21 mai 2022, accompagné de Samantha Cyriaque, 8ème vice-présidente déléguée à l'autonomie et au handicap et de Lucien Alexander, conseiller territorial, à une rencontre avec les autorités coutumières WAYAPI et les instances de l'État; un espace d'échange dédié pour aborder le phénomène de suicides des jeunes amérindiens sur le Haut-Oyapock et le Haut-Maroni.

[En savoir plus](#)

Sur les problématiques sociales, voir également :

[Une série de suicide met en lumière la détresse de la jeunesse à Wallis-et-Futuna](#)

Et : [L'Islande un eldorado pour la Calédonie ?](#)

Mayotte : la brique mahoraise a passé le stade des labellisations et reprend position sur le marché de la construction

La brique mahoraise a longtemps été le principal matériau de construction dans l'île avec notamment la réalisation des logements de la SIM. Elle a ensuite été délaissée au profit du béton avant de revenir aujourd'hui en force pour ses propriétés environnementales intégrant parfaitement l'air du temps...

[En savoir plus](#)

RAPPORTS, ETUDES, AVIS, JURISPRUDENCES

Un rapport du CGEDD plaide pour l'abolition des cinquante pas géométriques en Guadeloupe et en

Martinique

Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a publié début mai un rapport daté de 2020 qui plaide pour l'abolition des cinquante pas géométriques en Martinique et en Guadeloupe. Les « 50 pas géométriques » sont une bande littorale de 81,20 m, propriété de l'État inaliénable et imprescriptible, constituée outre-mer dès le XVII^{ème} siècle. Dans les cinq DOM, malgré de fortes pressions d'usage, la plus grande part de cette bande est restée à l'état naturel. Face à des enjeux forts (accès au littoral, biodiversité, paysage, risques naturels...) et à un engagement encore faible des collectivités, l'État et ses établissements publics jouent un rôle essentiel. Au fil des années, se sont développées sur cette bande littorale de nombreuses habitations informelles menacées par des risques naturels. Face à des enjeux complexes en termes de gouvernance et de relogement des habitants concernés, la mission du CGEDD émet des propositions pour mieux régulariser et transférer ces terrains aux collectivités.

[En savoir plus](#)

France PCS publie son livre blanc sur la compétitivité portuaire

Le 19 mai, France PCS (Port Community Systems), le Groupement d'Intérêt Economique fondé en 2020 par les deux experts français des Technologies de l'information au service de la facilitation logistique, portuaire et aéroportuaire, a présenté son livre blanc sur le numérique et la compétitivité des ports français. Un ouvrage qui décline autour de six thèmes le développement du numérique pour les établissements français.

[En savoir plus](#)

VIE DES PARTENAIRES

Tourisme : une articulation entre tous les acteurs aussi nécessaire que complexe

Des représentants des régions, des acteurs privés et la Banque des Territoires se sont retrouvés pour évoquer les grandes lignes d'une stratégie commune en matière de tourisme. Quitte à porter des visions diverses sur quelques points, comme la répartition des compétences ou les enjeux environnementaux.

[En savoir plus](#)

Programme BPI France - Transformation numérique des TPE/PME

Dans le cadre du plan de relance Bpifrance / France Num, Simplon.co et ses partenaires proposent pour les TPE/PME qui font face à un ou plusieurs enjeux liés au numérique des accompagnements 100% gratuits.

Chacun de ces modules permet aux entreprises participantes de faire face à la transformation numérique de son activité, renforcée par la crise sanitaire actuelle. Ces actions sont 100% gratuites pour toutes les TPE-PME (2 ans d'ouverture et 15K de CA) et est ultra flexible.

[En savoir plus](#)

Territoire d'i-nnovation présenté par Kenny CHAMMOUGOM - Co-Président de la French Tech Guadeloupe

Retrouvez les replays des émissions du
- 8 avril 2022 - [première partie](#) / [deuxième partie](#)
- 29 avril 2022 - [première partie](#) / [deuxième partie](#)

VIE DES ADHERENTS

Guadeloupe - Jean-Pierre Chalus : "L'embellie de 2021 est adossée à la relance de la Guadeloupe"

Avec le retour à la croissance enregistré dans le fret en 2021, le Grand Port maritime de la Guadeloupe prévoit de dépasser à nouveau en 2022 la barre des 4 millions de tonnes. Pour Jean-Pierre Chalus, le président du directoire de l'établissement portuaire, toutes les filières ont suivi la même tendance haussière. Il attend le rebond de la croisière dès la prochaine saison.

[En savoir plus](#)

1er Comité Exécutif du MEDEF-NC pour le mandat 2022-2025

Ce mardi 24 mai, la présidente du MEDEF-NC a réuni le Comité Exécutif (45 membres) nouvellement élu lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022, pour désigner les 6 membres associés au Bureau (présidente, vice-président et trésorier) qui composent ensemble le Comité directeur.

[En savoir plus](#)

Journée mondiale de la diversité biologique : en Outre-mer, des entreprises protègent la biodiversité avec des « Solutions Fondées sur la Nature »

Partout sur la planète, les impacts du changement climatique sont de plus en plus visibles. Le deuxième volet du 6ème rapport d'évaluation du GIEC publié le 28 février 2022 met en évidence l'augmentation de ces effets sur les territoires insulaires, en particulier sur les îles tropicales où submersions marines et inondations majeures se multiplient au passage des tempêtes et cyclones, et où les sécheresses sont de plus en plus en plus sévères. Alors que la question des mesures à prendre devient centrale, les experts climatiques préconisent « *un développement durable et résilient face au changement climatique* » pour limiter les impacts des activités humaines sur les écosystèmes.

Dans le Pacifique, Moanatea Leu, responsable d'exploitation de l'entreprise *Vaitehi - Polynésienne des Eaux* à Bora Bora (Polynésie française) utilise une solution fondée sur la nature pour l'épuration des eaux usées de la « *Perle du Pacifique* » : « *A l'origine, les eaux usées étaient traitées sur une lagune. En 1997, afin d'augmenter la capacité de traitement, la lagune de Povai a été transformée en station d'épuration à boue activée. Avec ce changement de procédé, il a fallu gérer la production continue de boue. C'est ici qu'interviennent les rhizomes. Les rhizomes font partie de la famille des roseaux. Ils ont été implantés dans les lits de séchage de boues à cette époque. L'avantage premier d'utiliser des roseaux dans les lits de séchage est centré sur leur capacité à créer un dense réseau racinaire. Ils contribuent ainsi à l'aération de la boue, à un meilleur drainage de l'eau et à éviter que les boues ne pourrissent dans les lits de séchage. Les odeurs sont également évitées grâce aux rhizomes. Autre avantage des rhizomes : absorber, en se développant, une partie de la pollution contenue dans les boues. Ces boues sont ensuite revalorisées pour le compostage. En moyenne 36 tonnes de boues sont extraites annuellement sur la station d'épuration de Povai* ».

[En savoir plus](#)

Action Logement et l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement (EPFAG) de la Guyane créent la SIFAG

Face à la dégradation de nombreux immeubles en centre-ville et aux besoins en matière de production de logement en Guyane, Action Logement et l'EPFAG annoncent, à l'issue de l'Assemblée Générale constitutive du 25 mai 2022, la création de la Société Immobilière et Foncière d'Aménagement de la Guyane, la SIFAG.

Structure agile et qualifiée pour intervenir sur les problématiques des centres-villes, la SIFAG conjugue les expertises respectives de l'EPFAG, présidé par Gabriel SERVILLE, Président de l'EPFAG et de la Collectivité Territoriale de Guyane, en tant qu'Opérateur et Aménageur et d'Action Logement Immobilier (ALI) en tant que constructeur, afin d'accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation des centres-bourgs.

Présidée par Thara GOVINDIN, par ailleurs Présidente du MEDEF Guyane, la SIFAG est détenue à égalité entre ALI et l'EPFAG. L'opérateur interviendra sur l'ensemble du territoire guyanais majoritairement en centre-ville, avec un objectif de création de 300 logements abordables dans un délai court, soit un investissement prévisionnel de 40 Millions d'euros. Pour Thara GOVINDIN, il s'agit "d'insister sur la mobilisation du monde de l'entreprise autour du projet. Les entreprises guyanaises cotisent à la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction de longue date et cela traduit que nous endossons une responsabilité sociale au service du territoire et du lien emploi-logement."

Lire le communiqué de presse [ici](#).

JOURNAL OFFICIEL

JO du 26.05.2022

[Décision n° 2022-334](#) du 25 mai 2022 modifiant la décision n° 2022-193 du 6 avril 2022 relative à un appel aux candidatures pour l'édition de deux services de télévision à vocation locale diffusés en clair par voie hertzienne terrestre et en définition standard en Nouvelle-Calédonie

JO du 28.05.2022

[Arrêté du 24 mai 2022](#) portant nomination au cabinet de la ministre des Outre-mer

Sont nommés au cabinet de la ministre, à compter du 21 mai 2022 :

M. Etienne DESPLANQUES, directeur du cabinet ;

M. Paul-Marie CLAUDON, directeur adjoint du cabinet.